

## **Séance ordinaire du conseil municipal du 3 février 2020**

### **PROVINCE DE QUÉBEC**

### **VILLE DE LAVALTRIE**

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 3 février 2020 à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Isabelle Charette, Danielle Perreault et Lisette Falker et messieurs les conseillers, Denis Moreau, Pascal Tremblay, Jocelyn Guévremont, Robert Pellerin et Gaétan Bérard.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général ainsi que madame Madeleine Barbeau, greffière.

#### **Ouverture de l'assemblée**

Monsieur le maire, Christian Goulet constate le quorum et déclare ouverte la présente séance ordinaire.

**2020-02-01**

#### **Adoption du procès-verbal de la séance du 20 janvier 2020**

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que soit approuvé le procès-verbal de la séance tenue le 20 janvier 2020. Les membres du conseil ayant reçu copie de ce document avant la présente séance et ayant constaté sa fidèle transcription, dispensent la greffière de sa lecture et l'approuvent sans modification.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **Période de questions**

**De 19h31 à 20h**

**Lors de la période de questions, différents intervenants prennent la parole.**

#### **Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 21 janvier 2020**

La greffière dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 21 janvier 2020.

**2020-02-02**

#### **Demande d'usage conditionnel - lot 3 604 968 (angle terrasse Gravel)**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'autorisation d'un usage conditionnel présentée par *monsieur Ugo Ward* pour *9135-1536 Québec inc.* ;

ATTENDU que la demande a pour but de construire, sur le lot 3 604 968, une habitation multifamiliale de 24 logements ;

ATTENDU que le projet proposé respecte les critères d'évaluation du règlement numéro 110-2008 relatif aux usages conditionnels ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, sous conditions ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, plusieurs personnes intéressées prennent la parole relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal accepte la demande d'autorisation d'un usage conditionnel présentée par *monsieur Ward* pour 9135-1536 *Québec inc.* aux fins de construire, sur le lot 3 604 968, une habitation multifamiliale de 24 logements, aux conditions suivantes :

- que soient installées, pour au moins 20 % des cases de stationnement (10 cases), les infrastructures permettant l'installation d'une borne de recharge d'un véhicule électrique, de niveau 2 (240 volts) et qu'une attestation, produite par un Maître électricien, soit déposée à la Ville préalablement à l'occupation du bâtiment ;
- qu'un plan d'aménagement paysager produit par un architecte-paysagiste comportant des mesures d'atténuation le long de la ligne arrière du lot ayant pour but d'atténuer l'impact du projet sur les propriétés avoisinantes, soit déposé pour approbation par le conseil ;
- qu'une description du mode d'éclairage extérieur, lequel devra être soucieux de son impact sur les propriétés avoisinantes, soit déposée pour approbation par le conseil ;
- que des arbustes de faible hauteur, plutôt que des arbres, soient plantés à l'intersection des rues, afin de respecter le triangle de visibilité ;
- que la disposition des matières résiduelles s'effectue uniquement dans des conteneurs semi-enfouis et que les opérations liées à la collecte soient décrites et approuvées par le conseil municipal ;
- qu'une étude accompagnée de plans soit réalisée par une firme d'ingénierie relativement à la gestion des eaux pluviales et qu'une attestation de conformité, produite par la même firme, soit déposée à la Ville préalablement à l'occupation du bâtiment ;
- cette autorisation sera nulle et sans effet si l'usage autorisé n'est pas exercé dans un délai de vingt-quatre mois suivant l'adoption de la présente résolution.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2020-02-03**

### **Demande de permis PIIA - lot 3 604 968**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *monsieur Ugo Ward* pour *9135-1536 Québec inc.* ;

ATTENDU que la demande a pour but de faire approuver les plans de construction d'une habitation multifamiliale ainsi que le plan d'implantation du bâtiment et d'aménagement du terrain situé à l'angle de la rue Notre-Dame et de la terrasse Gravel (lot 3 604 968), tels qu'illustrés au dossier numéro 19-068 produit par *Asselin architecture*, daté du 27 septembre 2019;

ATTENDU que le projet rencontre les objectifs et critères du règlement de PIIA;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, sous condition ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal approuve les plans du projet de construction d'une habitation multifamiliale ainsi que le plan d'implantation du bâtiment et d'aménagement du terrain situé à l'angle de la rue Notre-Dame et de la terrasse Gravel (lot 3 604 968), présentés par *monsieur Ward* pour *9135-1536 Québec inc.*, pourvu que les conditions énumérées à la résolution numéro 2020-02-02 traitant de la demande d'usage conditionnel dudit projet soient respectées.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2020-02-04**

### **Demande de dérogation mineure - 20, rang Point-du-Jour Sud**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *monsieur Denis Gauthier* ;

ATTENDU que la demande a pour but d'autoriser, au 20, rang Point-du-Jour Sud, un accès véhiculaire d'une largeur de 45,41 mètres au lieu de 12 mètres et dépourvu d'une bordure de béton le long de la ligne latérale gauche, ce qui déroge aux articles 7.1.4 et 7.2.1 du Règlement de zonage RRU2-2012 ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter partiellement cette demande ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative à la largeur de l'accès véhiculaire du 20, rang Point-du-Jour Sud, conditionnellement à ce que soit aménagée, comme prévu au permis de construction, la bordure de béton longeant la ligne latérale gauche du terrain.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2020-02-05**

**Demande de dérogation mineure - 130, rue Notre-Dame**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée *madame Thérèse Léveillé* et *monsieur Yvon Durand* ;

ATTENDU que la demande a pour but de diviser le lot 3 064 700 (130, rue Notre-Dame), afin de créer un lot constructible d'une largeur de 25 mètres, ce qui réduira la largeur du lot occupé par la résidence à environ 12 mètres au lieu des 25 mètres exigés à l'article 4.2.2 du Règlement de lotissement RRU3-2012 ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au lot 3 064 700 (130, rue Notre-Dame), telle que présentée par *madame Léveillé* et *monsieur Durand*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2020-02-06**

**Demande de dérogation mineure - lot 6 314 402**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *Habitation MégaTech* ;

ATTENDU que la demande a pour but de construire, sur le lot 6 314 402, une résidence unifamiliale jumelée qui comporte une marge latérale droite de 2,41 mètres au lieu de 2,50 mètres, ce qui déroge à l'article 3.4.1 du Règlement de zonage RRU2-2012 ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la

recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au lot 6 314 402, telle que présentée par *Habitation MégaTech*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2020-02-07**

**Demande de dérogation mineure - 144, rue Yolande**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *madame Guylaine Brousseau* ;

ATTENDU que la demande a pour but de régulariser, au 144, rue Yolande, un garage détaché qui a été construit à une distance de 14,65 mètres de la ligne avant du terrain alors que le règlement exige une marge de recul minimale de 15 mètres, ce qui déroge à l'article 4.4 du Règlement de zonage RRU2-2012 ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 144, rue Yolande, telle que présentée par *madame Brousseau*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2020-02-08**

**Demande de permis PIIA - 91, rue Notre-Dame**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *monsieur Michel Hervieux* ;

ATTENDU que le projet vise la construction, au 91, rue Notre-Dame, d'une résidence unifamiliale, comme illustré aux plans de construction

produits par *St-Martin Architecture* (dossier numéro 19-3258 daté du 8 novembre 2019) et d'implantation, produit par *Chaurette, Robitaille, Guilbault, arpenteurs géomètres* (plan numéro M-21777, daté du 6 juin 2018 ;

ATTENDU que le projet de construction respecte l'objectif du règlement de PIIA ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal approuve les plans du projet de construction d'une résidence unifamiliale au 91, rue Notre-Dame, tout en autorisant, comme revêtement de toiture, la tôle ou le bardeau d'asphalte, tels que présentés par *monsieur Hervieux*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2020-02-09**

**Demande de permis PIIA - 930, rue Notre-Dame**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *madame Patricia Tremblay et monsieur Éric Frenette* ;

ATTENDU que le projet a pour but d'installer, au 930, rue Notre-Dame, des enseignes en vitrine et une enseigne à l'intérieur de la structure sur poteaux ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal approuve les plans du projet d'enseignes relatifs au 930, rue Notre-Dame, tels que présentés.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2020-02-10**

**Demande de permis PIIA - 230, rue Saint-Antoine Nord**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *Les enseignes Charles Frenette inc.* ;

ATTENDU que le projet a pour but d'installer au 230, rue Saint-Antoine Nord (futur restaurant *L'Oeufrier*), deux enseignes murales et une enseigne sur poteaux ;

ATTENDU que l'affichage mural rencontre les objectifs et critères du règlement sur les PIIA ;

ATTENDU que l'enseigne sur poteaux ne s'harmonise pas avec les structures d'affichage avoisinantes qui sont pour la plupart plus basses ou munies d'un socle ;

ATTENDU la recommandation, en partie favorable, du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal approuve les plans du projet d'enseignes relatif au 230, rue Saint-Antoine Nord, en ce qui concerne l'affichage mural, mais refuse la structure d'affichage sur poteaux.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2020-02-11**

**Demande de permis PIIA - 97, chemin de Lavaltrie**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *L'Atelier de l'affichage* ;

ATTENDU que le projet a pour but d'installer, au 97, chemin de Lavaltrie, l'enseigne murale du futur restaurant *Sushi Shop* ;

ATTENDU que le projet rencontre les objectifs et critères du PIIA en matière d'enseignes ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par madame Danielle Perreault

Que le conseil municipal approuve le plan de l'enseigne mural relatif au 97, chemin de Lavaltrie, tel que présenté.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2020-02-12**

**Demande de modification du PIIA - lot 2 636 917**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une nouvelle demande de modification aux plans présentés par *madame Isabelle Beaudoin* et *monsieur Pierre-Luc Gingras* pour la construction d'un triplex et approuvés en PIIA par les résolutions numéros 2019-05-07 et 2019-10-05 ;

ATTENDU que la demande vise à modifier certains aspects à l'apparence extérieure du bâtiment (revêtements et garde-corps) ;

ATTENDU la recommandation, en partie, favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal approuve les modifications demandées, à l'exception des fenêtres qui doivent respecter les plans approuvés.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2020-02-13**

**Adoption du second projet de règlement 267-2020**

Suite à la tenue de la séance de consultation sur le projet de règlement numéro 267-2020, en date du 3 février 2020 ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal adopte le second projet de règlement numéro 267-2020 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels n° 110-2008, le Règlement de zonage n° RRU2-2012 et le Règlement de lotissement n° RRU3-2012*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**À ce point de l'ordre du jour, monsieur le conseiller, Gaétan Bérard déclare qu'il ne participera pas aux délibérations sur le prochain dossier, du fait qu'il a un lien de parenté avec une personne concernée du bureau de Maîtres Notaires, donc il se retire et s'abstient de voter.**

**2020-02-14**

**Municipalisation - Phase 3C - Prolongement de la rue des Camomilles**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de *Gestion Richard Martineau inc.* à l'effet de procéder à la municipalisation de la phase 3C, du projet domiciliaire de la *Halte de Lavaltrie*, laquelle concerne le prolongement de la rue des Camomilles (lot 6 336 937) ;

ATTENDU que les travaux de la phase 3C du projet domiciliaire la *Halte de Lavaltrie*, permettant la municipalisation du prolongement de la rue des Camomilles, sont en majorité, réalisés et que les principales conditions prévues à l'entente sur les travaux municipaux en vertu des dispositions du règlement 179-2012 intitulé : *Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux* sont, en partie, respectées ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal autorise l'acquisition, par la Ville de Lavaltrie, du lot 6 336 937 au cadastre officiel du Québec, sur lequel est implanté le prolongement de la rue des Camomilles ;

Que par le biais de ce contrat, *Gestion Richard Martineau inc.* devra consentir, à la Ville, sur le lot 6 336 938, une servitude temporaire de passage pour l'établissement d'un rond-point ;

Que mandat soit donné à maître Laurence Desrosiers, du bureau de *Maîtres Notaires* à Lavaltrie, de préparer le contrat d'acquisition de ce lot ;

Que le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, ledit contrat.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**À ce point de l'ordre du jour, monsieur le conseiller Gaétan Bérard réintègre son siège.**

**2020-02-15**

**Autorisation de signature - lettre d'entente - Association de baseball du Chemin du Roy**

ATTENDU que l'*Association de baseball du Chemin du Roy* souhaite organiser une partie de baseball avec *Les 4 Chevaliers Easton* au parc Gérard-Lavallée en 2020 ;

ATTENDU que tous les profits de l'événement seront versés à l'organisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal autorise madame Nathalie Des Alliers, chef de division - sport et plein air, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, la lettre d'entente avec l'*Association de baseball du Chemin du Roy* pour la réalisation de la partie de baseball avec *Les 4 Chevaliers Easton* ;

Qu'un support financier de 2 500 \$ soit également autorisé selon les modalités énoncées à ladite lettre d'entente, laquelle somme soit imputée au poste budgétaire 02 701 92 970 *Subvention organismes sportifs*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2020-02-16**

**Autorisation de signature - lettre d'entente - Big Bass Challenge 2020-2021**

ATTENDU que l'événement *Big Bass Challenge* consiste en un tournoi de pêche qui attire plus de 90 équipes dans le cadre de cette activité ;

ATTENDU que l'événement *Big Bass Challenge* se déroule de façon sécuritaire et sous la supervision d'une équipe de bénévoles ;

ATTENDU que l'événement *Big Bass Challenge* fait rayonner la Ville sur la scène provinciale ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par madame Danielle Perreault

Que le conseil municipal autorise la chef de division - sports et plein air, madame Nathalie Des Alliers, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, la lettre d'entente pour la tenue d'un tournoi de pêche en collaboration avec le *Big Bass Challenge* dans le cadre des éditions 2020 et 2021 ;

Que madame Des Alliers agisse à titre de représentante de la Ville auprès de l'organisme, relativement à l'application de cette lettre d'entente.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2020-02-17**

**Autorisation de signature - Addenda au protocole d'entente - Le Groupe Scout de Lavaltrie**

ATTENDU l'entente de service pour l'organisation des activités de scoutisme signée en date du 4 avril 2012, avec l'organisme *Le Groupe Scout de Lavaltrie* ;

ATTENDU que l'organisme n'occupe plus les mêmes locaux énoncés à l'entente ;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier ladite entente ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le préambule fasse partie de la présente résolution ;

Que le conseil municipal autorise madame Josée Perreault, chef de division - loisirs et soutien à la communauté, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, l'addenda au protocole d'entente avec l'organisme *Le Groupe Scout de Lavaltrie* pour apporter les modifications nécessaires.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**À ce point de l'ordre du jour, madame la conseillère Lisette Falker déclare qu'elle ne participera pas aux délibérations sur le prochain dossier, du fait qu'elle a un lien d'emploi avec cet organisme ; donc elle se retire et s'abstient de voter.**

**2020-02-18**

**Autorisation de signature - entente de principe - Action famille Lavaltrie**

ATTENDU que la *Fondation Santé D'Autray* a mis un terme à ses activités ;

ATTENDU qu'*Action Famille Lavaltrie* est devenu l'organisme fiduciaire du regroupement D'Autray en Forme ;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie soutient l'organisme pour la réalisation de sa mission ;

ATTENDU que le local administratif situé au 1341, rue Notre-Dame était déjà occupé par la coordonnatrice du regroupement ;

ATTENDU que la Ville pourra récupérer le local administratif au 30 juin 2020 ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise madame Josée Perreault, chef de division - loisirs et soutien à la communauté, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, l'entente de principe à intervenir avec l'organisme *Action Famille Lavaltrie* pour l'utilisation du local administratif situé au 1341, rue Notre-Dame.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**À ce point de l'ordre du jour, madame la conseillère Lisette Falker réintègre son siège.**

**2020-02-19**

**Fête nationale 2020 - offre de services - Programmation des spectacles et animation**

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par madame Danielle Perreault

Que le conseil municipal accepte l'offre de services présentée par la *Coopérative de solidarité du Café culturel de la Chasse-galerie*, en date du 28 novembre 2019, pour la programmation et la gestion des spectacles, de l'animation et des services techniques liés à la Fête nationale 2020, au coût de 24 000 \$, avant taxes ;

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 701 74 699 *Fête nationale* ;

Que ce contrat soit accordé de gré à gré, en vertu des dispositions du paragraphe 2.1 de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2020-02-20**

### **Demande financière au PAC rurales - unité d'eau mobile**

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie entend déposer une demande d'aide financière dans le cadre du PAC rurales ;

ATTENDU que le projet consiste à doter la Ville d'une unité d'eau mobile afin de permettre aux citoyens qui participent aux événements de remplir leurs bouteilles d'eau réutilisables ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Qu'une demande de contribution financière de 20 998 \$ soit adressée à la MRC de D'Autray dans le cadre du PAC rurales pour la réalisation du projet d'unité d'eau mobile ;

Que la Ville de Lavaltrie s'engage à investir la somme de 20 998 \$ dans ce projet ;

Que madame Andréanne Bergeron, conseillère en environnement, soit désignée comme mandataire de ce projet et qu'elle soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, tous documents relatifs à ce dossier.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2020-02-21**

### **Reconduction des districts électoraux**

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie procède à une demande de reconduction de sa division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale ;

ATTENDU que sa division actuelle en huit districts électoraux respecte les articles 9, 11 et 12 ou, selon le cas 12.0.1, de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2)* ;

ATTENDU que sa demande de reconduction est accompagnée du tableau de l'électorat qui précise le nombre d'électeurs par districts ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par madame Danielle Perreault

Que la Ville de Lavaltrie demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division du territoire de la Ville de Lavaltrie en huit districts électoraux.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2020-02-22**

**Adhésion à IVÉO à titre de ville partenaire**

ATTENDU le déploiement de la planification stratégique de la Ville de Lavaltrie et l'objectif de mettre de l'avant une organisation interconnectée, performante et efficiente ;

ATTENDU la volonté de proposer aux citoyennes et citoyens de Lavaltrie une ville ouverte sur les technologies et sur la recherche de solutions innovantes, dans une perspective de ville intelligente ;

ATTENDU l'expertise de l'organisme sans but lucratif IVÉO, dédié à l'expérimentation de nouvelles technologies dans le domaine de la mobilité durable ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont  
Appuyé par madame Danielle Perreault

Que la Ville de Lavaltrie devienne partenaire d'IVÉO afin de contribuer au développement de nouvelles solutions en matière de mobilité durable, et ce, en fonction des besoins de son organisation et de son territoire ;

Que la Ville de Lavaltrie s'engage à participer à l'élaboration de projets innovants et accepte de partager ses résultats d'expérimentation auprès d'autres villes partenaires d'IVÉO afin d'échanger de bonnes pratiques ;

Que la Ville assume les frais d'adhésion à IVÉO au coût de 2 500 \$, pour une période de 12 mois, et que cette somme soit imputée au poste budgétaire 02 621 50 970 *Projets et activités développement économique*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2020-02-23**

**Participation financière - projet Destinations plein air**

ATTENDU que Tourisme Lanaudière propose à la MRC de D'Autray de faire la promotion de la région comprise entre Lavaltrie et Berthier et ses entreprises dans le cadre du projet *Destinations plein air* ;

ATTENDU le nombre de personnes jointes par le site Internet de Tourisme Lanaudière et tous leurs outils de promotion ;

ATTENDU que l'entente serait au montant de 18 000 \$ entre Tourisme Lanaudière et la MRC de D'Autray, et ce, pour les trois prochaines années ;

ATTENDU que la MRC de D'Autray fera une demande au PAC rurales pour couvrir 60 % de ce montant soit 10 800 \$ ;

ATTENDU qu'une demande est faite à chacune des six municipalités touchées par cette promotion, dont Lavaltrie, pour couvrir le solde dudit montant, soit 400 \$ par année, pour les trois prochaines années ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont  
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal accepte de participer au projet *Destinations plein air* et autorise le déboursé d'une somme de 1 200 \$ qui servira à promouvoir Lavaltrie comme destination plein air dans Lanaudière pour les trois prochaines années ;

Que madame Marie-Josée Charron, adjointe à la Direction générale, agisse à titre de mandataire de ce projet et qu'elle soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, tous documents relatifs à ce dossier ;

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 110 00 341 *Publicité*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2020-02-24**

**Désignation d'un représentant au conseil d'administration de Lanaupôle Fibres**

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal désigne le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, pour siéger à titre de représentant de la Ville de Lavaltrie au conseil d'administration de *Lanaupôle Fibres*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2020-02-25**

**UPA - Projet de loi 48 sur la taxation foncière agricole**

ATTENDU le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi n° 48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles* ;

ATTENDU que le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole ;

ATTENDU que le projet aurait une incidence directe importante sur les finances des municipalités ;

ATTENDU que le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale ;

ATTENDU que le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux ;

ATTENDU que pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables ;

ATTENDU que le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle ;

ATTENDU que le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec ;

ATTENDU que ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, l'un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec ;

ATTENDU que le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard  
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Que la Ville de Lavaltrie exprime son désaccord avec le projet de loi n° 48 dans sa forme actuelle ;

Que la Ville de Lavaltrie demande au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole ;

Que la Ville de Lavaltrie transmette une copie conforme de la présente résolution aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale; au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, monsieur André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, au ministre régional, monsieur Pierre Fitzgibbon, à la députée provinciale, madame Caroline Proulx, à la Fédération québécoise des municipalités ainsi qu'à la MRC de D'Autray.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2020-02-26**

**Avis de motion et dépôt du projet de règlement décrétant un emprunt pour l'implantation d'un réseau d'éclairage public**

Je, Pascal Tremblay, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement décrétant un emprunt pour le paiement de la quote-part du coût des travaux d'implantation d'un réseau d'éclairage public, dans le cadre d'une entente relative à des travaux municipaux.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

**2020-02-27**

**Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt - Pavage de rues et glissières de sécurité**

Je, Pascal Tremblay, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un

règlement décrétant un emprunt pour des travaux de pavage de rues et d'installation de glissières de sécurité.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

**2020-02-28**

**Demandes de soumissions publiques pour divers projets**

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que la Ville de Lavaltrie demande des soumissions publiques pour les projets suivants :

- Entretien hivernal des rues, trottoirs et stationnement incitatif
- Fourniture et installation de glissières de sécurité
- Pavage de différentes rues
- Réparation de pavage et coupe de rues

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**Autorisation de dépenses et dépôt du rapport budgétaire**

Le trésorier dépose un rapport relatif aux autorisations des dépenses accordées par les fonctionnaires ou employés responsables d'activités budgétaires, pour la période du 26 décembre 2019 au 25 janvier 2020, ainsi qu'un rapport budgétaire en date du 31 janvier 2020.

**2020-02-29**

**Autorisation de paiement - comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par madame Danielle Perreault

Que le conseil municipal autorise le paiement des déboursés du 14 janvier au 3 février 2020 de la Ville de Lavaltrie, incluant les dépenses du fonds d'administration et les dépenses en immobilisation, le tout pour une somme de 986 775,08 \$, selon le rapport déposé par le Service de la trésorerie, en date du 29 janvier 2020, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2020-02-30**

**Levée de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h12.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

---

Christian Goulet, maire

---

Madeleine Barbeau, greffière

**Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)**

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 4<sup>e</sup> jour du mois de février 2020.

---

Christian Goulet, maire